



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2019

Convocation des conseillers :
le 8 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 mars 2019

Présents : Georges Míscho, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Daniel Codello, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Mike Hansen, Jeff Dax, Marc Baum, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 4.5.4. Convention avec la Escher Kulturuecht Asbl;
avenant; décision**

Considérant qu'en date du 16 mars 2018, la Ville et l'Association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal le 16 mars 2018 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 11 avril 2018;

Considérant que pour l'année budgétaire 2019, la Ville accorde une subvention de 600.000.- € (six cent mille euros) à l'Association pour l'organisation de l'évènement;

Considérant que le subside sera payable quinze jours après l'approbation par l'autorité supérieure;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'avenant à la convention avec la Escher Kulturuecht Asbl.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 07/05/2019
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

N° 57/19/CAC
Vu et approuvé
Luxembourg, le 13.05.19
Pour la Ministre de l'Intérieur

p.s.d.



AVENANT À LA CONVENTION DU 16 MARS 2018

Entre :

l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre,
Monsieur Martin KOX, échevin,
Monsieur Pierre-Marc KNAFF, échevin,
Monsieur André ZWALLY, échevin,
Monsieur Mandy RAGNI, échevine,

ci-après dénommée « la Ville », d'une part,

et

l'association sans but lucratif ESCHER KULTURNUECHT A.S.B.L., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro F11732, établie à, L-4222 ESCH-SUR-ALZETTE, 163, rue de Luxembourg, ci-après dénommé « l'organisateur » représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, en les personnes de

Madame Daliah Scholl, présidente, et
Madame Elisabeth Alex, trésorière

Dénommée ci-après « l'Association ».

En date du 16 mars 2018, la Ville et l'Association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal le 16 mars 2018 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 11 avril 2018.

Pour l'année budgétaire 2019, la Ville accorde une subvention de **600.000.- € (six cent mille euros)** à l'Association pour l'organisation de l'évènement. Le subside sera payable quinze jours après l'approbation par l'autorité supérieure.

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le 13.03.2019

**Collège des Bourgmestre et Echevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Escher Kulturnuecht Asbl



Georges MISCHO, Bourgmestre



Daliah SCHOLL, Présidente



Martin KOX, Echevin



Pierre-Marc KNAFF, Echevin



André ZWALLY, Echevin



Elisabeth ALEX, Trésorière



Mandy RAGNI, Echevine